



## **Déclaration préalable au CSA local du 1<sup>er</sup> juin 2023**

**Madame la Présidente,  
Cher(e)s Collègues,**

A l'occasion de ce CSA de juin 2023, vous nous présentez une consultation portant sur l'évolution de l'organisation de la DSIN. Ce sujet a déjà fait l'objet d'une consultation au CSA national à laquelle la CFDT-VNF a répondu par un vote d'abstention.

Nous rappelons avant toute chose que la CFDT-VNF a toujours rejoint le principe de création de la DSIN lors des consultations en 2020 et que, dans toutes les réunions de préparation de ces derniers mois, nous nous sommes toujours montrés constructifs dans les discussions portant sur ce principe d'évolution. La CFDT-VNF a maintenu sa volonté de rester constructive en n'opposant pas un vote négatif en instance nationale. Elle a d'ailleurs porté et obtenu à cette occasion des avancées significatives pour les personnels concernés. Le point essentiel qui a motivé notre abstention, rappelons-le, concerne nos doutes sur le management matriciel des personnels des cellules informatiques concomitant entre les responsables du siège et les chefs de cellules informatiques des DT.

Aujourd'hui, vous nous présentez le même sujet en instance locale pour consultation des représentants des personnels du siège. Rappelons avant toute chose qu'il est tout à fait normal qu'un projet de réorganisation national, impactant plusieurs directions de l'établissement, soit présenté d'abord en instance nationale avant d'être décliné et soumis à un vote local. Ce qui l'est moins, c'est de présenter le même sujet sans faire l'effort d'adapter la présentation aux enjeux locaux.

Passons le fait qu'une habitude semble prise de n'envoyer que les fichiers de présentation, sans faire l'effort de rédiger quelques lignes d'éléments de contexte essentiels et indispensables préalablement à la consultation. Nous ne sommes pas demandeurs d'un exercice de communication ni d'entendre des éléments de langage. A l'inverse nous souhaitons nous assurer que les salariés concernés par cette réorganisation qui impactera leur travail au quotidien, vont pouvoir travailler dans une organisation fonctionnelle qui a été réfléchi collectivement.

En effet, le document présenté ce jour en consultation n'apporte aucune information détaillée sur l'impact des personnels concernés du siège. Il s'agit tout au plus d'une extraction de votre présentation aux instances nationales avec trois lignes en plus sur une diapositive. Nous déplorons le manque d'information réellement adressées sur les personnels du siège. En effet, il est impossible à la lecture du seul document pour des néophytes comme nous, de comprendre les missions des nouveaux services de la DSIN, de voir comment ils vont pouvoir travailler entre eux et d'évaluer pour les personnels quelle sera leur futur charge de travail.

D'ailleurs, même certains personnels de la DSIN sont incapables de nous expliquer en détail leurs futures missions.

Vous semblez vouloir faire ce travail d'explication aux personnels dans un second temps mais c'est préalablement à cette consultation qu'il nous semble nécessaire de le faire.

Pour illustrer les carences de votre document, nous vous proposons une liste non exhaustive de points qu'il serait judicieux de traiter, en plus que quelques mots, dans le futur rapport de consultation :

- Impact de la réorganisation DSIN sur ses pôles support, à la DJEF et à la DRHM ;
- Impact sur les missions des personnels de la DSIN au siège, décliné à minima pour chaque service et pour chaque métier qui en dépend ;
- Reconnaissance du management fonctionnel des personnels lorsqu'ils sont amenés à gérer l'activité des personnels en cellules informatiques en DT, voire pour les personnels qui gèrent des équipes de consultants ou d'AMO externes (et la DSIN n'en manque pas) ;
- Bilan des concertations menées ces derniers mois avec les personnels de la DSIN au siège ;
- Impact concret sur les personnels dans les différents domaines de la DSIN...

Si vous nous aviez présenté ces éléments, nous serions aujourd'hui en mesure de nous prononcer sur l'impact de cette réorganisation pour les personnels du siège de la DSIN, pas sur le principe de son évolution comme votre intitulé et votre document le laissent entendre. Pour l'instant, nous sommes loin d'une consultation sur la déclinaison au siège et surtout sur son impact.

Dans un premier temps, nous vous demandons, avant le commencement de l'instance, de modifier l'ordre du jour pour passer ce sujet en point d'information et programmer la consultation lors de la prochaine instance. Dans un second temps, nous vous demandons de renommer ce point en « Déclinaison du projet d'évolution de l'organisation DSIN et impact sur les personnels de cette direction au Siège ». Cet intitulé correspondra davantage aux attributions de ce CSA local et évitera de télescoper un avis déjà rendu par le CSA central.

Nous déplorons de devoir commencer les travaux de cette instance par cette requalification mais il nous semble utile de le faire pour permettre un vote éclairé. La requalification en point d'information permettra, nous le souhaitons, de clarifier nos attentes et d'apporter des premiers éléments de réponse.

Les élus CFDT-VNF  
Au CSA Local